

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 31 août 2026, à 15h15.

Présences : Gabrielle Brisebois , mairesse
Marc Lefrançois , conseiller
Jessy Croteau , conseiller
Michelle Bernard , conseillère
Mireille Thibault , conseillère
Colin Lavergne , conseiller

Absence : Jérôme Théberge , conseiller

Le directeur général, M. Jean-François Comeau et la greffière, M^e Karine Simard sont également présents.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens et explique le déroulement de la séance.

2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2026

2026-266

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2026 tel que présenté.

3 Adjudication de contrat - Acquisition de deux pompes submersibles - Poste de pompage principal

2026-267

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public, procédure ouverte, ont été demandées pour la fourniture et la livraison de deux pompes submersibles pour le poste de pompage principal;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit KSB Pumps inc., Nevro Sales (2004) Ltd, Pompacktion inc.;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions tant du volet administratif que technique;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires étaient non conformes selon les exigences demandées dans le devis technique;

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Pompacktion inc. le contrat pour la fourniture et la livraison de deux pompes submersibles, au prix de 194 000,95 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, les addendas, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Pompacktion inc., de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

5 Levée de la séance

2026-268

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 31 août 2026, à 15h21.



GREFFIÈRE



MAIRESSE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2026.



MAIRESSE